COMPTE EPARGNE-TEMPS - JO80

Formulaire d'alimentation et d'options pour la gestion des stocks au 31/12/

À compléter et retourner **impérativement** au chef de service **au plus tard le 31 janvier**.

Nom :
Prénom :
Matricule :
Service d'affectation :
Corps et grade :
Catégorie ☐ A ☐ B ☐ C ☐ Contractuel
Cycle horaire hebdo : ____ Temps complet ◯ Temps partiel ◯ quotité : ____ %
Vous êtes détenteur d'un : ☐ CET "historique" de ____ jours *(après déduction de ____ jours pris comme **congés** et/ou ____ **jours donnés**)*
et/or d'un ☐ CET "pérenne" de ____ jours *(après déduction de ____ jours pris comme **congés** et/ou ____ **jours donnés**)*

CET « HISTORIQUE »

Nb de jours présents sur le CET	Nb de jours au-dessus du seuil de 15 jours	Options offertes pour les jours au-dessus du seuil de 15 jours (options cumulables)		Solde après application des options (=>15)
		Nombre de jours à indemniser	Nombre de jours à verser à la RAFP *(uniquement pour les a gents titulaires)*	
0,0	-15,0			0,0

CET «PÉRENNE»

1- Alimentation du CET

Rappel : Le CET ne peut être alimenté par des CA que si vous avez déjà pris au moins 20 jours de congés annuels dans l'année. Ce nombre est proratisé si vous êtes à temps partiel.

Nombre de jours présents sur le CET :	0,0		
Nombre de jours épargnés dans l'année et destinés à alimenter le CET :	0,0		
dont congés annuels : ____ jours de fractionnement ou CA HP : ____	RTT : ____	repos compensateurs pour les personnels éligibles : ____	
Solde après alimentation (et avant application desoptions pour les CET > à 15 jours)	0,0		

Rappel : En dessous du seuil de 15 jours, les jours ne peuvent être utilisés que sous forme de congés ou donnés dans le cadre du dispositif de dons de jours.

2- Options à choisir uniquement et obligatoirement pour les CET qui sont supérieurs à 15 jours

Rappel: En l'absence de choix de votre part, les jours au-delà du seuil de 15 jours sont automatiquement versés à la RAFP pour les titulaires ou indemnisés pour les contractuels.

Rappel: Les jours au-dessus de 60 jours qui étaient déjà présents sur le CET au 31/12 peuvent être augmentés à hauteur de 10 jours (seulement pour 2024) et ne pas être indemnisés ou versés au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Total de jours présents sur le CET après alimentation	Nb de jours au-dessus du seuil de 15 jours	Options offertes pour les jours au-dessus du seuil de 15 jours (options cumulables)			Solde après application des options
		Reste à répartir : -15,0 **jours**			<= 10
		Nombre de jours à maintenir en congés *(max. maintien en congés :* -15 *jours)*	Nombre de jours à indemniser	Nombre de jours à verser à la RAFP *(uniquement pour les agents titulaires)*	
0,0	-15,0				15.0

Les agents ayant déjà un CET supérieur à 15 jours et qui n'alimentent pas leur CET mais souhaitent maintenir la totalité des jours au-dessus de 15 jours déjà présents, cochent cette case et ne remplissent pas les tableaux ci dessus : ☐

Fait à ____ le ____
Visa de l'agent

Visa du chef de service

Visa des services de contrôle

Visa de l'administrateur temps de travail

le / /

Visa du gestionnaire SIRH

le / /